

# JOURNAL DE LA HAYE.

**LES ABONNEMENTS.**  
 Pour la Haye. Provinces.  
 24 fr. 30 fr.  
 12 fr. 16 fr.  
 7 fr. 8 fr.  
**PRIS DES INSERTIONS.**  
 Les premières lignes 1 fr. 50, l'impression  
 par et 10 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA REDACTION.**  
 A La Haye, chez M. Van Wierden, 1844  
 Chez M. Van Wierden, 1844  
 Les lettres et paquets doivent  
 être envoyés à la direction française de Paris.

LA HAYE 21 Août.

### La France et l'Angleterre.

Presse continue de répondre aux articles que le Times a publiés sur l'affaire de Taïti. L'article que le journal français publie aujourd'hui à cette question, nous paraît encore mériter toute l'attention de nos lecteurs; aussi nous le reproduisons en entier :

Le Times pose ainsi qu'il suit la question soulevée par les évènements de Taïti entre la France et l'Angleterre : « L'Angleterre a-t-elle importé que M. Pritchard ait tenu une conduite plus coupable, il était consul, et il n'est pas de pays qui puisse mettre la main sur son consul ou son ambassadeur sans en demander satisfaction, s'il y a eu violation de la loi internationale, et c'est là toute la question ; la partie qui s'est permis la violation est tenue de donner une réparation. »

La France a-t-elle entre les deux parties de cette proposition une conduite manifeste. Sans doute, il n'est pas de pays qui puisse mettre la main sur son consul sans en demander satisfaction, s'il y a eu violation de la loi internationale. Sans doute, la partie qui s'est permis cette violation doit à l'autre partie une réparation, mais, dans le fait particulier dont il s'agit, dans l'arrestation et le renvoi du missionnaire anglais, y a-t-il eu violation de la loi internationale? C'est là toute la question.

« Bien ! oui, il y aurait violation de la loi internationale et la France devrait une réparation, que nous serions les premiers à lui proposer ; si, par ses prédications et par ses intrigues, elle a poussé les malheureux insulaires, sur lesquels elle exerçait une influence, à résister à notre autorité par la violence ; s'il est déclaré notre ennemi ; s'il a compromis l'ordre établi par ses agents ; si nos agents ont vu leur pouvoir et leur existence menacés par suite de ses suggestions ; si il est devenu certain pour eux que le seul moyen de maintenir l'autorité qui leur avait été confiée était de saisir et d'expulser l'instigateur de ces désordres, qui osera dire qu'il n'y a eu violation de la loi internationale ? Qui soutiendra que la France soit obligée de donner une réparation ? »

« Le Times voit donc que la conduite tenue par M. Pritchard n'est pas aussi indifférente qu'il le dit, et qu'il importe beaucoup de savoir si cette conduite ait ou n'ait pas été coupable. Le fait est tout ici, nous le répétons, parce qu'il est la règle qui a guidé nos agents dans l'application qu'ils ont faite à M. Pritchard de la loi internationale. Innocent, étranger aux intrigues et aux prédications incendiaires qui ont soulevé contre nous les insulaires des îles soumises à notre protectorat, M. Pritchard n'est pas victime d'une violation du droit des gens et il serait dû à son gouvernement une réparation solennelle. Agent et drapeau de la France, au contraire, c'est lui qui a violé le droit des gens, et qui, en se déclarant notre ennemi, s'est autorisé à faire plus qu'ils n'ont fait contre lui, à le frapper comme ennemi, ou du moins à le juger comme étranger violant les lois du territoire ; c'est lui, c'est son gouvernement qui devrait à la France une réparation, si la France ne se contentait pas de la réparation de l'agitateur. »

« Que deviendrait le repos des sujets ou des consuls étrangers pourraient y être compromis par le développement du théâtre de leurs intrigues ? Que serait la tranquillité des nations, si des étrangers, consuls ou non, pouvaient aller dans leur sein fomenter des brigues, prêcher le mépris du renversement des autorités établies, pousser les sujets à se révolter sans que les pouvoirs nationaux eussent aucun moyen de les défendre, sans qu'il leur fût permis de se garantir d'un ennemi, même en se contentant d'arrêter et de renvoyer les auteurs ? N'est-ce donc plus un principe de justice universelle que les étrangers sont soumis aux lois de police et de sûreté des lieux qui les ont accueillis ? Et si l'application de ce principe est des bornes en ce qui concerne les agents des gouvernements étrangers, est-ce que les privilèges de ceux-ci sont sans limites ? Est-ce que les immunités que le droit des gens leur accorde leur permettent de tout faire en pays étranger, même de travailler à la déconsidération de l'état, même de se dispenser à son égard des premières obligations du droit des gens ? »

« Une telle prévision, étrange, inconcevable prévision que celle de la France, quand elle déclare qu'il importe peu que M. Pritchard ait tenu une conduite plus ou moins coupable, et qu'il est de sa qualité d'Anglais et de consul pour que nos agents n'aient pas de saisir et d'expulser l'instigateur de ces désordres, qui osera dire qu'il n'y a eu violation de la loi internationale ? Qui soutiendra que la France soit obligée de donner une réparation ? »

« Une enquête a été ordonnée par la justice, et il en est résulté que le sieur A. C. a lui-même mis le feu à ses quatre maisons, afin d'en retirer la prime d'assurance. A. C. a été arrêté et tenu dans la prison un juste et sévère châtement. »

« Le Roi avait accordé la permission à M. C. Behr, peintre de notre ville, de faire une copie du tableau de Murillo, représentant l'assommoir de la Vierge, qui se trouve dans la galerie de tableaux de S. M. Cette belle copie, qui fait honneur au pinceau de M. Behr, a été placée ces jours-ci dans l'église de *St. Janskerk*, où elle cause l'admiration de tous les connaisseurs. »

« Nous trouvons dans le compte rendu de l'exposition des Beaux-Arts à Gand, publié par le *Vlaamsch-Belgie*, l'appréciation suivante d'un tableau de notre compatriote, M. Roosenboom : « M. Roosenboom aussi a acquis des titres à nos éloges pour son tableau : *Vue d'Over*. La composition de cette œuvre est agréable; l'air est traité avec bonheur; la glace est bien rendue; les figures sont dessinées avec un talent remarquable, leur

peuple de ces îles prenait les armes contre l'autorité de l'Angleterre, l'Angleterre se contentait de le saisir et de nous le renvoyer comme nos agents à Taïti ont renvoyé son missionnaire. Si le consul de France à Berlin se mêlait aux agitations de l'Irlande, parvenait à leur faire perdre leur caractère pacifique, et que l'autorité anglaise se bornât à le saisir au milieu d'une sédition et à l'expulser du territoire dont il aurait compromis le repos, est-ce l'Angleterre qui devrait une réparation ? Est-ce la France qui la demanderait, sous prétexte que, coupable ou non, son consul était tombé ? »

« On assure, dit le *Handelblad*, qu'il a été inscrit pour sept millions, en obligations 5 p. c. de la dette active, au bureau de l'agent du ministère des finances à Amsterdam, pour être échangées volontairement contre de nouveaux 4 p. c. C'est hier, mardi, que le terme pour l'échange volontaire est échu. »

« Nous apprenons que le Sénat de la ville libre de Lubeck a nommé M. Simon Gerlof Broekman, aux fonctions de consul-général de la ville de Lubeck, pour le royaume des Pays-Bas, en remplacement de M. Herman Angelkot Willink, décédé récemment. On sait que M. Broekman est également consul-général de la ville libre de Hambourg. »

« Le 30 juin dernier, est mort à bord de la frégate *Anna et Elise*, à son retour de Batavia, à la hauteur de Ste-Hélène, M. Abraham Gevers, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais. »

« Avant-hier, a eu lieu au champ devant les nouvelles casernes de cavalerie, une grande revue de toutes les troupes de la garnison de notre ville, auxquelles s'était joint le bataillon de chasseurs en garnison à Delft. Le général Everts, commandait les manœuvres. »

« Les différentes évolutions ont été exécutées avec le plus grand ensemble et la belle tenue de nos troupes a été généralement admirée. »

« Les nouvelles que nous recevons de Bois-le-Duc en date du 19 août, relativement à la crue des eaux, sont affligeantes ; si elles ne baissent pas bien vite, nous avons à craindre une inondation générale, car encore 16 pouces d'élevation de plus et les eaux auront atteint la hauteur des quais autour de la ville. A l'endroit dit Graenendyk, le danger paraît également être très-grand ; car ce matin est arrivée une estafette, par laquelle nous apprenons qu'on y a envoyé un détachement de 100 lanciers, afin de prévenir la rupture d'une digue. »

« On mande de Zierikzee : Dans la nuit du 7 de ce mois, le cri *au feu!* se fit entendre dans nos rues, et bientôt la foule s'empressa d'accourir au secours. Mais quoique l'on se fasse une idée de la stupeur générale, lorsqu'on s'aperçoit que le feu avait pris à quatre maisons situées dans quatre différentes sections, mais appartenant toutes à un certain A. C. de cette ville. On parvint à se rendre maître du feu et à l'éteindre avant qu'il eût causé de grands dommages. »

« Cette circonstance extraordinaire éveilla bientôt les soupçons des voisins, parce qu'on savait que toutes ces maisons étaient assurées contre l'incendie ainsi que les meubles qu'elles contenaient. »

« Une enquête a été ordonnée par la justice, et il en est résulté que le sieur A. C. a lui-même mis le feu à ses quatre maisons, afin d'en retirer la prime d'assurance. A. C. a été arrêté et tenu dans la prison un juste et sévère châtement. »

« Le Roi avait accordé la permission à M. C. Behr, peintre de notre ville, de faire une copie du tableau de Murillo, représentant l'assommoir de la Vierge, qui se trouve dans la galerie de tableaux de S. M. Cette belle copie, qui fait honneur au pinceau de M. Behr, a été placée ces jours-ci dans l'église de *St. Janskerk*, où elle cause l'admiration de tous les connaisseurs. »

« Nous trouvons dans le compte rendu de l'exposition des Beaux-Arts à Gand, publié par le *Vlaamsch-Belgie*, l'appréciation suivante d'un tableau de notre compatriote, M. Roosenboom : « M. Roosenboom aussi a acquis des titres à nos éloges pour son tableau : *Vue d'Over*. La composition de cette œuvre est agréable; l'air est traité avec bonheur; la glace est bien rendue; les figures sont dessinées avec un talent remarquable, leur

attitude est gracieuse et élégante. Il régit dans ce tableau un ensemble harmonieux qui nous rappelle le coloris de M. Schelfhout, dont, au reste, M. Roosenboom paraît avoir adopté mainte autre bonne qualité. Ceci n'est pas un reproche : loin de là ; pour rivaliser aussi avantageusement avec M. Schelfhout, il faut savoir étudier et reproduire la nature comme un pareil maître ; on mérite le nom d'artiste distingué. »

« Dans sa séance du 22 juillet dernier, la société royale des Sciences et Beaux-Arts à Gand, a nommé M. Lemira d'Udenhout, membre correspondant de première classe (division de peinture) de ladite société. »

« On lit dans le *Standard* : « Nous nous exprimons d'appeler l'attention publique sur le fait suivant qui nous est communiqué par un correspondant de Batavia : « Le capitaine F. A. d'Aguiar, commandant de la frégate portugaise *Margarida*, ayant été convaincu de s'être livré à la traite des noirs, a été condamné par le conseil de Batavia à cinq ans d'emprisonnement et ensuite à vingt ans de bannissement de toutes les possessions néerlandaises aux Indes orientales. »

« Nous avons eu devoir signaler ce fait important, parce qu'il établit d'une manière éclatante que les efforts faits par la Grande-Bretagne pour obtenir, même aux prix d'immenses sacrifices, l'abolition de ce honteux trafic, sont compris et loyalement secondés par tous les peuples civilisés qui ont réellement à cœur de remplir les engagements pris par eux dans ce grand intérêt de l'humanité. C'était en outre une justice de rendre au gouvernement éclairé des Pays-Bas, injustement accusé par quelques organes hostiles de la presse de fermer les yeux sur la traite, et même de favoriser, sous main, l'introduction d'esclaves africains dans ses possessions d'outre-mer. Si dans le temps ce gouvernement a jugé au dessous de sa dignité de répondre à des accusations si mal fondées, cela ne nous dispense pas de saisir cette occasion pour lui rendre la justice qui lui est due. »

« Nous pouvons assurer d'après une source authentique, dit le *Journal de Francfort*, qu'il n'y a pas un mot de vrai dans le bruit, répandu par les journaux français, que de nouvelles stipulations allaient être entamées entre les gouvernements français et belge, relativement au tarif des deux pays. »

« La presse belge commente le *Memorandum* que nous publions. »

« Aurions-nous eu le droit de nous en plaindre, en 1842 ? demande le *Processeur*. Assurément non, car c'était la Belgique qui portait, la première, atteinte aux intérêts de l'Allemagne. Ce droit que nous n'aurions pas eu alors, nous ne saurions l'avoir aujourd'hui. Rien ne justifiait donc la mesure rigoureuse prise contre le pavillon prussien, mesure qui du reste nous est bien plus préjudiciable qu'elle ne l'est à la Prusse. La victime en tout cela, c'est la ville d'Anvers ; c'est elle qui paie les fautes commises par le ministère. »

« Comme on le voit, les premiers torts, pour ne pas dire tous les torts, viennent de notre gouvernement. Sa politique n'a été ni sincère ni habile. Elle n'a abouti qu'à nous brouiller avec un pays dont le soin de nos intérêts nous commande de rechercher et de cultiver l'amitié. »

« Le *Journal des Débats* et la *Presse* engagent le public à se défier des nouvelles que certains journaux jettent en pâture à sa curiosité, par rapport aux questions de Taïti et de Maroc. »

« Les journaux de Lisbonne sont du 9 août : ils contiennent quelques décrets relatifs à diverses réductions dans les dépenses publiques. Une tranquillité complète règne dans le royaume. »

« On écrit de Manchester que les affaires commerciales de commerce *Burgess* en *Townsend*, imprimerie de l'Union et *E. Woodward*, *Benjamin Jackson & Co.*, fabricants de bain, ont suspendu leurs paiements, leur passif dépasse, dit-on, 70,000 liv. st. (840,000 florins). »

**Huitième bulletin de l'établissement de Schiedamschen dijk.**

Années	SE	881
A l'Hôtel des Bains		
M. Albarda avec son fils H. Albarda, étudiant en droit de Leeuwarden ; le professeur Eberhard Wiene, de Munich ; le professeur Th. Clarke, accoucheur de MM. Frédéric Baker, Harry Baker et Frédéric Store, étudiants de Londres ; A. Takoyra de Matros et H. Königswaard, d'Amsterdam.	881	
Au village.	OB	881
M. von und zur Mühlen avec sa famille, de Munch ; chez l'aubergiste Haak ; Mmes et P. Cingars, d'Amsterdam, chez l'aubergiste Waterreus, au <i>Romein</i> ; J. de Peeters, d'Elberfeld, chez le charpentier van Weert ; Mlle. Dozenkantz, née Bukkingbach, de Veelt ; chez les héritiers de M. J. L. Maritz de Craenestein, avec sa famille, de Dordrecht, chez le tailleur Baak ; M. le baron de Goy, avec son épouse, de Cologne, chez van der Lubbe ; M. de Goy, d'Utrecht, chez Jacob Tait.		

**Température de l'air pendant la dernière semaine.**

A 7 heures du matin.	A 11 heures du matin.
Le 11 août 60 deg. F.	Le 11 août 64 deg. F.
12 62	12 63
13 62	13 63
14 63	14 63
15 60	15 60
17 62	17 62
18 61	18 61



Mardi, 20 août h. m. 5-50 après-midi.

Table with 2 columns: Day (Jeu, Ven, Sam, Dim, Lun) and Time (7-58, 9-29, 12-30, 1-30).

Navigation néerlandaise.

VE. ENKHUIZEN. ARRIVAGES.

Table of arrivals for VE. ENKHUIZEN from 1832 to 1841, showing total and sub-categories.

Total gén..... 40 2666 23 1540

Ce tableau constate que la moyenne décennale était de 4 nav. de 157 tonneaux, le pavillon néerlandais y a participé pour 2 navires de 154 tonneaux, 2° que la seconde période de cinq ans offre une diminution très-sensible sur la première.

APPAREILLAGES.

Table of ship fittings for VE. ENKHUIZEN from 1832 to 1841.

Total gén..... 28 1836 16 1094

La moyenne décennale était conséquemment de 3 navires et de 184 tonneaux dont 2 de 109 tonneaux sous pavillon néerlandais.

VII. MUIDEN. ARRIVAGES.

Table of arrivals for VII. MUIDEN from 1832 to 1841.

Total gén..... 36 2484 26 2097

Moyenne décennale 3 navires de 600 tonneaux, dont 7 de 555 tonneaux sous pavillon néerlandais.

La seconde période de cinq ans a été aussi défavorable que la première, car il y a eu diminution de 1120 tonneaux pour la navigation en général et de 1360 tonneaux pour celle sous pavillon néerlandais.

APPAREILLAGES.

Table of ship fittings for VII. MUIDEN from 1832 to 1841.

Total gén..... 146 9991 137 9340

Moyenne décennale a été de 42 navires jaugeant 3031 tonneaux pour la navigation générale, et de ce nombre 41 navires de 2950 tonneaux sous pavillon néerlandais.

En 1842 les arrivages ont considérablement diminué, il y a eu, au contraire, augmentation pour les appareillages qui se sont accrus pendant la seconde période de cinq ans de 130 navires de 10329 tonneaux pour la navigation générale et de 132 navires de 10701 tonneaux pour celle sous pavillon néerlandais.

Tandis que les arrivages ont considérablement diminué, il y a eu, au contraire, augmentation pour les appareillages qui se sont accrus pendant la seconde période de cinq ans de 130 navires de 10329 tonneaux pour la navigation générale et de 132 navires de 10701 tonneaux pour celle sous pavillon néerlandais.

En 1842 le nombre des appareillages a été de 53 navires de

3831 tonneaux; dans ce nombre le pavillon national était compris pour 47 navires jaugeant 3486 tonneaux. Ce qui constate une nouvelle augmentation sur l'année précédente.

Pendant le mois de juillet 1844 il est entré à Bath 340 navires, parmi lesquels il en avait 222 sous pavillon néerlandais et 118 sous pavillon belge. Il y avait 398 barques des pêcheurs et 34 bateaux à vapeur.

Le Standard, journal ministériel anglais, s'exprime ainsi au sujet du bombardement de Tanger:

La nouvelle du bombardement de Tanger par les Français, survenant au moment même qu'on croyait avoir l'assurance que les affaires s'arrangeraient à l'amiable, a causé une grande surprise dans les cercles commerciaux.

Le Standard ajoute: C'est là un événement de la plus grande importance. Qu'il soit venu de l'obstination des Arabes ou du désir du jeune amiral français de s'amuser un peu devant Gibraltar, peu importe.

La presse anglaise n'aborde qu'avec une certaine réserve les questions soulevées par la retraite de Méhémet-Ali.

Remarquons au surplus qu'à la date où la nouvelle de la retraite de Méhémet-Ali sera parvenue à Beyrouth, la flotte turque devait s'y trouver encore.

Le contre-amiral Parseval aura donc fait probablement une croisière inutile à Tunis; mais il pourrait bien recevoir l'ordre de pousser jusqu'à Alexandrie.

Pour les personnes qui ont pu croire un instant à la probabilité d'une rencontre entre cette escadre et la flotte turque, il peut n'être pas sans intérêt d'en connaître les forces respectives.

La flotte turque se compose d'un vaisseau de 126 canons, trois de 100, trois de 74, une frégate de 60, deux de 44, un brick de 20, et sept vaisseaux, trois frégates et un brick, portant 186 canons.

Le Journal des Débats dit que le gouvernement aux élèves seuls qui ont manqué à la discipline en refusant l'examineur chinois par le gouvernement et en abandonnant l'école en masse.

Selon le Constitutionnel, on n'était si empressé de licencier l'école, on aurait bien dû commencer par le général Boileau, qui paraît incapable de maintenir l'ordre et la discipline dans cet établissement.

D'après le Courrier Français, il n'y a de coupable en cette affaire que les bureaux du ministère qui, contre toute légalité, ont conféré les fonctions d'examineur à un directeur des études.

Le National donne une haute portée à cet acte de cabinet. Ce ne sont pas, dit-il, les trois cents jeunes gens qui sont frappés seulement; tous ceux qui sont joints en par leurs souvenirs

comme par leurs espérances à l'école, seront atteints par violence comme si elle leur était personnelle, et la France, fière qui veut maintenir et défendre les institutions dont elle est orgueilleuse, trouvera encore un nouveau sujet d'indignation de mépris contre ces ministres, contre ce système qui...

Affaires de Belgique.

MEMOIRE DU GOUVERNEMENT PRUSSIEN, NOTIFIÉ AU GOUVERNEMENT BELGE LE 18 JUILLET 1844.

(Suite. — Voir notre numéro d'hier.)

Dans le mémoire susmentionné du chargé d'affaires avait été dit, par rapport aux études que le gouvernement avait entreprises sur tout ce qui se rattachait à l'établissement des rapports commerciaux entre la Belgique et l'Union...

1° Une réciprocité complète pour ce qui regarde la navigation directe des navires belges et prussiens de l'un des pays à l'autre. 2° L'abolition réciproque absolue ou presque absolue des droits de transit pour les marchandises traversant le territoire de l'association allemande ou celui de la Belgique...







ajouter que le prince de Joinville n'a pu occuper Tanger, vu le peu de troupes de débarquement qu'il avait à sa disposition; S. A. R. a dû partir le 8 août pour Mogador.

Les nouvelles ci-dessus sont officielles. Un journal ministériel de Madrid, du 13, annonce, d'après une correspondance de Gibraltar, que l'empereur de Maroc a accepté quatre des sept conditions qui avaient été posées par le gouvernement espagnol.

Le ministre a l'intention de réorganiser l'École Polytechnique de manière à prévenir à l'avenir des conflits semblables à celui qui vient d'arriver. Il est facile de le deviner à la lecture d'un article du *Journal des Débats* de ce matin. Ce journal reconnaît qu'on ne doit pas briser l'avenir de trois cents jeunes gens pour une faute de discipline. Mais voici selon lui ce qu'il faut faire maintenant: « Il faut, dit-il, réorganiser l'École dans le plus court délai possible, et la réorganiser de telle sorte que de pareils conflits soient à jamais prévenus. S'il y a un vice dans l'organisation de l'École, voilà l'occasion de le rechercher, et d'y apporter un remède efficace. Que le gouvernement s'en tienne à tous les hommes les plus éclairés et les plus capables; qu'il pose des règles fixes dans l'intérêt du pays et dans l'intérêt des élèves, et quant aux jeunes gens, que la mesure du licenciement vient de frapper, qu'ils ne se découragent pas, qu'ils restent chêtés par leur modération une faute qui devait être punie, mais qui devait être oubliée. »

Un agent de M. le ministre des affaires étrangères est parti de Madrid pour Washington, et l'on prétend qu'il a pour mission de conclure une alliance offensive et défensive entre la France et les États-Unis. Dans le cas d'une guerre, si le gouvernement des États-Unis se réunissait à la France, l'Angleterre malgré ses forces navales pourrait bien ne pas avoir les chances pour elle. (Corresp.)

Nous apprenons que le roi a écrit de sa main à M. le maréchal Soubt, pour lui apprendre la nécessité où l'on s'était trouvé de confier son portefeuille à M. de Mackau, afin de licencier immédiatement l'École polytechnique, en ajoutant que la signature de son département lui serait rendue immédiatement.

D'un autre côté, une personne bien informée nous apprend que la maréchal Soubt, mécontent de l'ordonnance qui donne l'interim du ministère de la guerre à l'amiral de Mackau, aurait envoyé hier sa démission par le télégraphe et que c'est là ce qui aurait motivé ce matin l'ordonnance du *Moniteur* qui supprime l'interim. (Corresp.)

Le gouvernement continue à avoir des doutes sur la réalité de l'abdication de Méhémet-Ali. On sait maintenant par des lettres arrivées de Malte que le vice-roi avait donné des signes non équivoques d'aliénation mentale deux ou trois jours avant qu'il fut question de sa retraite à la Mecque. Il avait eu l'impression d'exposer sa tête nue au soleil pendant qu'il était au bain, et l'on attribue à cette circonstance la conduite qu'il a tenue du 25 au 27 juillet. Il est probable, par conséquent, qu'il conservera le gouvernement de l'Égypte si l'on parvient à détruire le principe qui a dérangé, pour un moment, ses facultés intellectuelles. Le gouvernement français attend de nouvelles dépêches avant de publier officiellement dans le *Moniteur* l'abdication du vice-roi d'Égypte.

Les ordres du camp de Metz se trouvent arrivés. Une dépêche ministérielle, arrivée à Verdun le 10, ordonne de suspendre tous les préparatifs qui se faisaient dans cette place pour le camp. D'un autre côté, nous apprenons qu'un régiment en garnison dans le département du Nord a reçu, la veille de son départ, contre ordre du ministre de la guerre. M. le duc de Nemours a aussi expédié plusieurs estafettes dans la journée du 10, pour arrêter le mouvement de concentration des troupes. Cette mesure est-elle prise en vue des derniers événements, c'est ce que l'on ne sait pas encore. Peut-être est-elle, comme on le dit, une conséquence forcée des pluies torrentielles qui sont tombées dans ces jours derniers. On assure, en effet, qu'on ne saurait vraiment où cantonner les troupes, la récolte des avoines n'étant pas faite, et une grande quantité de gerbes de blé ne pouvant être rentrées dans l'état où elles se trouvent.

On lit dans une lettre écrite du camp de Batna, le 28 juillet:

« Depuis hier nous sommes dévorés par des nuées de sauterelles. Elles arrivent par nuages et obscurcissent le soleil, la plaine même en est couverte à plus d'un pied de hauteur. On dirait une épaisse couche de neige. Les toitures de nos baraques en sont couvertes; c'est vraiment curieux, mais c'est bien insupportable, car elles dévastent tout. Il paraît, au moment où je vous écris, qu'elles vont se diriger du côté du désert; Dieu veuille qu'elles ne reviennent plus! »

Voici comment le *Globe* apprécie l'analyse du rapport du prince de Joinville, publiée par le *Moniteur*:

« On remarquera que la loi punique a voulu surprendre la loyauté de M. le prince de Joinville. Lorsque le délai de huit jours, donné par le jeune amiral le 23 juillet dernier, était au moment d'expirer, et que notre escadre partait de Gibraltar pour aller prendre l'offensive, le pacha de Larache fit annoncer, au nom de l'empereur, que les demandes de la France étaient accordées, et que l'empereur lui-même arrivait pour traiter de la paix. De Nion, notre chargé d'affaires, fut désigné pour s'entendre avec le pacha muni des pouvoirs d'Abd-el-Rhaman.

Certains journaux, qui voient des mensonges partout, par l'habitude qu'ils ont d'en remplir leurs colonnes, se récrient contre l'exactitude de ces faits, en disant qu'il n'y avait pas à négocier, puisque l'empereur acceptait l'ultimatum. C'est précisément parce que l'ultimatum était accepté qu'il y avait à négocier; car il fallait s'entendre sur le lieu où Abd-el-Kader serait interné, et surtout il fallait conclure le traité de délimitation qui était demandé par la France. Tout cela exigeait des négociations, et M. de Nion en fut chargé.

On est au premier mot des pourparlers, que les intentions dilatoires de l'empereur se sont dévoilées; car il a évité de rien dire sur deux points importants contenus dans l'ultimatum: le traité de délimitation et la dissolution du corps de troupes placé sur nos frontières; et il s'est expliqué d'une manière évasive et inappropiée sur la demande d'interner l'emir et de punir les kads. L'idée de demander la punition du maréchal Bugeaud, est, à ce point de vue, dont les Marocains ne paraissent pas comprendre le sens, une discussion, et les distinctions sur les lieux où l'empereur voudrait retenir Abd-el-Kader ont acquis un sens des plus significatifs par cette observation de l'empereur: Comment voulez-vous que je chasse Abd-el-

Kader, puisque vous avez eu assez de peine à le chasser vous-mêmes? »

Il n'a pas fallu beaucoup de temps et de perspicacité pour comprendre que l'empereur voulait gagner un mois, et appeler à son secours la mer des équinoxes. Le 4 au soir, ces réponses étaient connues; le 6 au matin, le feu des navires français était ouvert.

La résistance des Marocains a été très-énergique; néanmoins on a admiré la patience qu'ils ont eue de ne pas tirer un seul coup de canon pendant que notre escadre manœuvrait pour aller prendre sa ligne d'embossage, et la longanimité qu'ils ont mise à attendre qu'on leur lançât presque à portée de pistolet les premiers boulets. Leurs batteries étaient démontées au bout d'une heure, et si l'escadre a continué de tirer pendant plus d'une heure encore, c'était pour détruire les fortifications du côté de la mer. Une lettre écrite après l'action porte que les murs de Tanger sont passés à l'état de guispure.

Ainsi que le porte la dépêche officielle, l'escadre a repris la mer le 8. Où allait-elle? La conduite de l'empereur de Maroc aura tracé sa marche. Si rien de nouveau et de catégorique n'est survenu de sa part, il n'est pas douteux que M. le prince de Joinville ne se présente successivement devant Larache, Rabat, Mazaghan, Mogador et Santa-Cruz, et ne fasse éprouver à ces villes un sort probablement plus dur encore que celui de Tanger.

**Nouvelles d'Allemagne.**

On écrit de Berlin, 15 août: Le coup d'œil que présente l'exposition qui a été ouverte hier, est vraiment magnifique. Il y règne une variété qu'il est impossible de décrire. Il n'y a pas un objet, si petit qu'il soit, qu'on n'y rencontre. Du reste, tous les pays d'Allemagne ont apporté leur contingent à cette œuvre nationale. Les numéros qui figurent dans le catalogue se montent à 1,913, et il faut remarquer que ce chiffre ne représente pas le nombre des objets exposés, mais celui des exposants, de sorte que très-souvent il y a plusieurs objets compris sous un seul numéro. Du reste, on attend encore environ mille objets, de manière qu'on peut, en réalité, compter sur 3,000 numéros.

On a pris, pour base du catalogue, non pas le genre des objets exposés, mais les pays de provenance. Parmi les numéros qui figurent au catalogue, 1,315 appartiennent à la Prusse; — 116 à la Bavière; — 103 au Wurtemberg; — 8 au duché de Bade; — 77 à la Saxe; — 29 à la confédération thuringienne; — 11 au duché de Rudolstadt; — 14 au Brunswick; — 10 au duché d'Anhalt; — 48 à la Hesse électorale; — 7 à la Hesse rhénane; — 8 au duché de Nassau; — 7 à la ville libre de Francfort; — 7 à Lippe-Detmold; 42 à l'Autriche; — 25 au Hanovre; — 57 aux villes anseatiques, etc.

Une bande de voleurs, qui a pour chef un nommé Psieg, exerce en ce moment ses déprédations dans le cercle de Namslau, en Silésie. Le gouvernement a donné des ordres sévères à la gendarmerie, qui poursuit activement ces brigands. Ils ont déjà commis plusieurs vols et un meurtre. On dit qu'ils sont au nombre de dix-sept.

On écrit de Darmstadt, 17. Hier soir, à 10 heures, un météorite igné a causé une grande surprise ici. La nuit était très-sombre, de gros nuages semblaient peser verticalement sur la ville et ses environs, lorsque tout-à-coup ce voile ténébreux fut déchiré par une vive clarté, aussi intense que le clair de la lune et de couleur bleuâtre comme le feu de Bengale. L'on vit alors au zénith, un peu à l'Ouest, quatre ou cinq globes de feu, dont le premier paraissait de la grosseur d'un gros boulet de canon, et qui semblaient enchaînés les uns aux autres. La marche de cette figure ignée était beaucoup moins rapide que celle des étoiles filantes, et la direction du Sud-Sud-Est au Nord-Nord-Ouest. Ce phénomène resta visible durant sept à huit secondes.

(Le même phénomène a été observé à Francfort dans le même moment.)

**Exploration du Mont-Blanc.**

On écrit de Chamouny (Savoie), le 13:

Les trois savans français qui ont formé le projet de séjourner à la cime ou près de la cime du Mont-Blanc attendent impatiemment que le temps redevenne favorable pour mettre à exécution leur difficile entreprise. Ils ont ajourné leur ascension au 16 ou au 17 de ce mois, pour la remettre à la semaine ou à la quinzaine prochaine si le mauvais temps continue. En attendant, ces messieurs sont loin de demeurer oisifs. Ils ont pris pour quartier-général l'hôtel d'Angleterre, de Chamouny, puis ils sont déjà allés faire plusieurs excursions dans les montagnes qui avoisinent le Mont-Blanc. Ils parcourent à pied, dans ce moment, les vallées supérieures de la province d'Aoste, et ont dû arriver aujourd'hui même au bourg de Courmayeux, d'où ils comptent revenir à Chamouny par le col dit du Bon-Homme. Tout le monde s'intéresse ici au succès de leur expédition scientifique, à laquelle des savans de Genève, de Chambéry et de Lyon ont voulu s'associer par des observations correspondantes faites dans la plaine, et en se mettant en communication par des signaux avec les intrépides voyageurs en station sur le Mont-Blanc.

L'emplacement appelé le *Grand-Plateau*, où les savans français ont passé les nuits du 1<sup>er</sup> et du 3 de ce mois, et d'où une neige épaisse les a forcés de déloger le troisième jour, est élevé de 11,970 pieds au-dessus de la mer. C'est environ 1,200 pieds au-dessous du sommet du Mont-Blanc. Il est difficile de croire qu'à ce temps le plus favorable, on puisse hivouaquer sans danger imminent dans une région plus élevée.

**Théâtre-Royal-Français.**  
 Jeudi 22 août. (Représentation N° 41.)  
**LA PART DU DIABLE.**  
 Opéra-comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.  
**AMBROISE, OU VOILA MA JOURNÉE.**  
 Opéra-comique en un acte, paroles de Monval, musique de Daleyrac.  
 Orde du spectacle: 1. *Ambroise*. 2. *La Part du Diable*.  
 On commencera à SEPT heures.  
 Au premier jour: **Guido et Ginévra**, grand opéra, retardé par l'indisposition de Mlle Planterre.

**ANNONCES**  
**CHALES CACHEMIRE LONGS ET CARRÉS.**  
 H. van Weerden & Co., Hoogstraat, viennent de recevoir un assortiment complet de Cachemires Longs & Carrés, dessins les plus nouveaux, prix très-avantageux.  
 Leur magasin est continuellement assorti en toutes sortes de SOIERIES LYON, JACONATS, MOUSSELINE LAINE, BARÈGES, BAËGES, GRENOLINE, POPULINE, GANTS, RUBANS, vraies DENTELLES, et divers articles confectionnés tels que MANTELETS, ECHARPES, A LA VIEILLE, etc., etc.  
 Vu la saison avancée les Dames trouveront un grand avantage sur les prix des susdits articles.

**M. S. N. DENTZ,**  
 Dentiste de LL. MM. le Roi et de LL. AA. RR. le Prince et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 26 dans la résidence, séjourner jusqu'au 30 de ce mois.  
 Il descendra à l'Hôtel dit *Toelast* sur le *Kleine Groenmarkt*.  
 Les soussignées C. & H. MANUS SCHEURS, ont l'honneur de publier que par une occasion extraordinaire elles ont reçu une quantité de véritable *Eau de Cologne*, de la fabrique de *Jean Farina*, vis-à-vis le marché à Cologne.  
 La caisse se vend 1 fr. 80 cents.  
 C. & H. MANUS SCHEURS  
 Korte Houtstraat, la première maison à gauche venant du Plein.  
 6470.

**CORS AUX PIEDS**  
**OIGNONS ET DURILLONS.**  
 Le *Taffetas Gommé* de *Paul Gage*, est le seul qui enlève la racine en quelques jours, sans douleur et sans salir la chaussure. La Haye, chez M. Sack, nég.

**POMMADE DU BARON DUPUYTREN.**  
*Chirurgien-en-chef de l'Hôtel-Dieu à Paris.*  
 Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris.  
 Cet agréable cosmétique, par son action fortifiante sur le cuir chevelu, prévient la chute de la chevelure, la fait repousser et prévient l'altération de la couleur jusqu'au plus avancé. Le pot: 2 fr. 50 c.; se défier des contrefaçons et exiger que les pots soient revêtus du cachet et de la griffe Mallard. Dépôt chez le coiffeur à La Haye; Kerckhoff à Amsterdam.

**Cours des Fonds Publics.**  
*Bourse d'Amsterdam du 20 Août.*

	Int.	COURS 19 août.	OUVERT.
Dette active	2 1/2	61 1/2	61 1/2
Dito dito	3	73	73
Dito dito	5	99 1/2	99 1/2
Dito des Lades	5	99	99
Dito dito	4	95	95
Syndicat	4	99	99
Dito	3 1/2	87 1/2	87 1/2
Société de Commerce	4 1/2	144 1/2	144 1/2
Chem. de fer du Rhin	4 1/2	102 1/2	102 1/2
Dito de Harlem	—	—	—
Dito de Rotterdam	—	—	—
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	—	—	107 1/2
Dito dito 1828 & 1829	—	—	106 1/2
Inscrip. au Grand Livre	6	—	72 1/2
Certificats au dito	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
Emprunt de 1840	4	—	90
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Espagne	—	—	—
Deferred	—	—	20
Ardoin	5	—	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—
France	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	—	—	—
Actions 1836	—	—	—
Brésil	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	32
Id. id. 1843	—	—	32
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	44	44

L'aspect de notre marché, en ce qui concerne les intégrales, est ferme et les affaires en ce fonds très-animées; les autres fonds hollandais ont pas varié.  
 Des fonds étrangers les espagnols étaient faibles et offerts en baisse, brésiliens plus recherchés.  
 Cours de l'arg.: prêt à garantie 3 1/2%; prol. 3 1/2%; escompte 2 1/2%.  
 Derniers prix à 5 heures: 2 1/2% 61 1/2; 4 1/2%; Société de Commerce Ardoins 20 à 20 1/2.

**Bourse de Paris du 19 Août.**

	Int.	COURS 17 août.	OUVERT.
France	—	—	—
Cinq pour cent	—	—	119 70
Trois pour cent	—	—	80 15
Emprunt Ardoin	—	30	30
Espagne	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples	—	—	97 50
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	2 1/2	—	103 1/2
Belgique	—	—	—
Dito	3	—	686 00
Etats-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

La panique qui s'est manifestée samedi sur les fonds français aujourd'hui. On annonçait le retour du maréchal Soult à Paris, et les circonstances présentes, ce retour effraya la bourse. C'est la raison qui a donné à la baisse d'aujourd'hui.

**Bourse d'Amers du 20 Août.**  
 Métalliques, 5 1/2%; — Naples, 5%; — Ardoins, 5%; — Dette différée ancien, 5%; — Passive, 5%; — Lots de Hesse, 6%; — après la Bourse (2 heures): Ardoins, 19 A.; 2 P.; Coupons, 100.

**Bourse de Vienne du 13 Août.**  
 Métalliques, 5 1/2% 110; — Dito, 4% 100; — Dito, 3% 75; — de 1834-1836; — Actions de la Banque 1864.

**LA HAYE, chez Léopold Liebenberg; Lagé Nieuwenhuis**  
 Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schouten et Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rey Nieuwenhuis.